

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2016

Numéro de version 13

Révision: 19.10.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** INDU-PRIMER-S (B.Komp.)(Primer-2000 S (B-Komp.))
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Primaire
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Schomburg Lux S.à.r.l.
23 Potaschberg
L - 6776 Grevenmacher
Luxemburg

- Tel.:
00352 719 853
- E-Mail: info@schomburg.lu
- **Service chargé des renseignements :** Département " sécurité des produits "

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS02, GHS05, GHS07
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Ethylenediamine
acétate d'éthyle
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol
1,2-diaminoéthane
- **Mentions de danger**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)

Nom du produit **INDU-PRIMER-S (B.Komp.)(Primer-2000 S (B-Komp.))**

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- **Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 141-78-6	acétate d'éthyle	50-100%
EINECS: 205-500-4	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
CAS: 25707-70-4	Ethylenediamine	10-25%
EINECS: 247-196-6	Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	10-25%
EINECS: 202-013-9	Skin Corr. 1B, H314; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 108-10-1	4-méthylpentane-2-one	< 2,5%
EINECS: 203-550-1	Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
CAS: 107-15-3	1,2-diaminoéthane	< 0,5%
EINECS: 203-468-6	Flam. Liq. 3, H226; Resp. Sens. 1, H334; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317	

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales :

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence

après inhalation :

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Retirer directement les vêtements salis.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

Nom du produit **INDU-PRIMER-S (B.Komp.)(Primer-2000 S (B-Komp.))**

(suite de la page 2)

- **après ingestion :**
Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Ne pas faire vomir.
Présenter l'emballage ou l'étiquette au médecin consulté.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Le plan de sécurité du site est à respecter.
Contient des combinaisons contenant des époxy. Suivre les consignes du producteur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Mettre les personnes en sécurité.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le dégagement d'aérosols.
Tenir hors de portée des enfants.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

(suite page 4)

Nom du produit **INDU-PRIMER-S (B.Komp.)(Primer-2000 S (B-Komp.))**

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker à un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Veuillez considérer les VCI - concepts pour les stockages en commun des produits chimiques.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Prévoir un endroit pour se laver dans le périmètre de travail.
Prévoir une douche pour les yeux ou du spray pour les yeux.
 - **8.1 Paramètres de contrôle**
 - **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
-
- 141-78-6 acétate d'éthyle (50-100%)**
VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm
- 108-10-1 4-méthylpentane-2-one (< 2,5%)**
VME Valeur momentanée: 208 mg/m³, 50 ppm
Valeur à long terme: 83 mg/m³, 20 ppm
- 107-15-3 1,2-diaminoéthane (< 0,5%)**
VME Valeur momentanée: 35 mg/m³, 15 ppm
Valeur à long terme: 25 mg/m³, 10 ppm
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
 - **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - **Équipement de protection individuel :**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses
 - **Protection respiratoire :**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - **Protection des mains :** Utiliser des gants en nitrile, en caoutchouc Butyl.
 - **Matériau des gants** Caoutchouc butylique - II R : Épaisseur ≥ 0,5 mm; Temps de rupture ≥ 480 min
 - **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - **Protection des yeux :** Lunettes de protection.
 - **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**
- **Forme :** liquide

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2016

Numéro de version 13

Révision: 19.10.2016

Nom du produit **INDU-PRIMER-S (B.Komp.)(Primer-2000 S (B-Komp.))**

(suite de la page 4)

· Couleur :	jaune clair
· Odeur :	aminée
· Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	77 °C
· Point d'éclair :	-4 °C
· Température d'inflammation :	460 °C 460 °C
· Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosivité :	
inférieure :	2,1 Vol %
supérieure :	11,5 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	97 hPa
· Densité à 20 °C:	0,91 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	non ou peu miscible
· Viscosité :	
dynamique à 20 °C:	10 mPas
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Décomposition au contact de l'eau, des acides et des lessives alcalines
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
-
- 141-78-6 acétate d'éthyle**
- Oral LD50 5600 mg/kg (Rat)
 >18000 mg/kg (rbt)
- Inhalatoire LC50/4 h 1600 mg/l (Rat)
- 108-10-1 4-méthylpentane-2-one**
- Oral LD50 2100 mg/kg (Rat)
- Dermique LD50 16000 mg/kg (Lapin)

(suite page 6)

Nom du produit INDU-PRIMER-S (B.Komp.)(Primer-2000 S (B-Komp.))

(suite de la page 5)

Inhalatoire LC50/4 h 8,3-16,6 mg/l (Rat)

107-15-3 1,2-diaminoéthane

Oral LD50 500 mg/kg (Rat)

Dermique LD50 730 mg/kg (rbt)

Inhalatoire LC50/4 h 0,3 mg/l (mus)

- **Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau :**

- Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- **des yeux :**

- Provoque des lésions oculaires graves.

- **Sensibilisation :**

- Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Indications toxicologiques complémentaires :** Irritant

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

- Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :** Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :**

- Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

- 08 00 00 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION

- 08 04 00 déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)

- 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2016

Numéro de version 13


Révision: 19.10.2016

Nom du produit **INDU-PRIMER-S (B.Komp.)(Primer-2000 S (B-Komp.))**

(suite de la page 6)

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.1 Numéro ONU • ADR, IMDG, IATA	UN2924
• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU • ADR • IMDG, IATA	2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (ACÉTATE D'ÉTHYLE) FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (ETHYL ACETATE)
• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport • ADR, IMDG, IATA	 • Classe 3 Liquides inflammables. • Étiquette 3+8
• 14.4 Groupe d'emballage • ADR, IMDG, IATA	II
• 14.5 Dangers pour l'environnement: • Polluant marin :	Non
• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur • Indice Kemler : • No EMS :	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E,S-C
• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
• Indications complémentaires de transport :	
• ADR • Quantités limitées (LQ) • Catégorie de transport • Code de restriction en tunnels	1L 2 D/E
• "Règlement type" de l'ONU:	UN2924, LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (ACÉTATE D'ÉTHYLE), 3 (8), II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales :**
Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

(suite page 8)

Nom du produit **INDU-PRIMER-S (B.Komp.)(Primer-2000 S (B-Komp.))**

(suite de la page 7)

· **Directives techniques air :**· **Classe Part en %**· **NK 71,3**· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
La classification du danger pour l'eau a été établie selon les prescriptions du VwVwS. Selon les données des matières premières selon le schéma pour la détermination d'une WGK mélangé.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Contact : Stéphanie Hordebise**· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**